



SERVICE DE L'ENTRETIEN ET DE LA SURVEILLANCE.

COPIE d'une lettre adressée par M^r Clerc, Ing[°] en chef du Service à M^r Christophe, Ingénieur chef de la 3^{me} Divⁿ en date du 12 Aout 1878, et sous le n° 21770.

OBJET.

Instructions relatives au règlement des indemnités aux propriétaires des terrains occupés par la carrière de Néci.

ANNEXES.

Copie d'une arrêté

Monsieur,

Comme suite à votre communication n° 2852, du 12 aout courant, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint copie de l'arrêté rendu le 3 Juin dernier par M^r le Préfet du Calvados pour autoriser notre Compagnie à occuper temporairement les terrains situés commune de Vignats, pour l'extension de la carrière dite de Néci.

Je vous prie de prendre immédiatement vos mesures pour procéder de suite à la visite contradictoire qui doit servir de base des indemnités dues aux propriétaires, c'est-à-dire, déterminer pour chaque parcelle, l'état actuel du sol et le rendement annuel du terrain.

Je vous recommande du reste de vous conformer de tous points aux indications contenues dans la Circulaire Service général n° 156 du 1^{er} Mai 1868, à laquelle est annexé le décret du 1^{er} février même année, et je vous prie de prendre vos mesures pour que tout se fasse avec promptitude et régularité.

Vous voudrez bien du reste, me faire connaître le plus tôt possible ce que vous aurez fait à cet égard.

Recevez, etc.

L'Ingénieur en chef
Signé: E. Clerc.

~~Pour copie conforme~~

~~L'Ing[°] chef de la 3^{me} Divⁿ~~

On copie conforme adressé à M. Cabini chef de section au service de voirie à M. Le Moine, chef de Commune de Vignats à confirmation, à cet effet du décret du 8 Juin 1868 relatif à l'arrêté des deux propriétaires, pour se procurer conformément aux art 4 et suivants du dit décret pour l'Etat (voir décret) en choisissant pour la Compagnie un expert convenable. Ne pas oublier ce qui aura été fait.
Surant le 14 aout 1878
L'Ing[°] chef de la 3^{me} Divⁿ

OUEST, N° 110, Janvier 1877.

a voir le 14 aout
a M. Le Moine